

Compte rendu de réunion du conseil municipal

Réunion du 26 mars 2010

Le vingt-six mars mil dix, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-MAXIMIN, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de son maire, René POIS-POMPÉE. Les convocations ont été envoyées le vingt mars deux mil dix.

Étaient présents : R. Pois-Pompée, G. Bricalli, G. Kiezer, P. Ceria, E. Gilbert, L. Paquet, G. Mathon, J.-P. Chenevier, A. Aguetaz, J. Viret, F. De Bock, L. Augustin, O. Chabert.

Étaient excusés : P. Fouillet, D. Buissard.

Le procès-verbal de la réunion du deux février deux mil dix est adopté à l'unanimité.

Odile Chabert est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

René Pois-Pompée donne lecture du courrier de vœux 2010 des maires de Dembella, Benkadi, Blendio et Tella.

Travaux

Travaux coordonnés Les Rippelets – avenant n° 2

L'avenant porte sur la réalisation de prestations supplémentaires sur les travaux coordonnés (tranche ferme et tranche conditionnelle) réalisés sur le hameau des Rippelets liées à des sujétions de chantiers imprévues et des compléments de programme en eau potable, eaux pluviales, eaux usées, électricité, télécom, et voirie.

Le montant de l'avenant s'élève à 35 932,50 € HT (42 975,27 € TTC), soit + 8,15 % d'augmentation du marché + avenant n° 1, ce qui fixe le montant total des travaux à 476 820,01 € HT, soit 570 276,73 € TTC.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, réunie le 5 mars 2010, le conseil municipal valide l'avenant n° 2 et autorise le maire à signer l'acte d'engagement corrigé. À l'unanimité.

Urbanisme

Utilisation des données cadastrales de la commune pour la communauté de communes du pays du Grésivaudan (CCPG)

La CCPG a décidé de mettre en place un système d'information territoriale qui sera mis à disposition des communes via un service extranet.

La communauté de communes est signataire de l'avenant n° 3 à la convention cadre du 10 décembre 2002 entre la direction générale des impôts et les partenaires associés permettant la constitution et la mise à jour de la couche cadastrale et de la banque des données territoriales.

Cette contractualisation ne donnant pas la possibilité pour la communauté de communes d'utiliser les plans et fichiers cadastraux de la commune, le conseil municipal autorise la communauté de communes à utiliser les plans et fichiers cadastraux de la commune par 9 voix pour et 4 contre.

Modification simplifiée du POS

- possibilités encadrées par décret :
 - o passage d'un COS de 0,15 à 0,18 et d'une surface minimum pour construire de 1 000 à 800 m² ;
 - o modification du recul pour construire : ici proposition de recul en NCa 3 m au lieu de 10 m (*pour bâtiment agricole aux Rippelets, notamment*), recul modifiable à nouveau si nécessaire par la suite dans PLU ;
- procédure simple : rédaction d'une notice explicative, publicité dans journal d'annonces légales, remarques population (registre un mois en mairie), délibération du conseil municipal ;
- attendre la confirmation des besoins effectifs de recul, pour lancer la procédure simplifiée.

Zone NA

- face aux besoins progressifs de terrains constructibles, proposition de « libération » de deux parcelles NA (3 500 m² et 1 800 m²) au Crêt ;
- classement en NA indicé : plan d'aménagement et règlement de zone à rédiger de type UA ou UB (à convenir) ;
- procédure : modification du POS, enquête publique (enquêteur payé par tribunal ou préfet(?), à confirmer) et délibération du conseil municipal.

Intercommunalité**SIDHG : convention constitutive d'un groupement de commande restaurant scolaire**

Afin de contractualiser la fourniture de repas aux élèves des écoles élémentaires des communes de Barraux, Pontcharra et Saint-Maximin, il est nécessaire de créer un groupement de commande entre le SIDHG propriétaire du restaurant d'entreprises (cuisine centrale) et ces trois communes.

Le coordonnateur désigné dans ce groupement est le SIDHG. Il sera chargé d'organiser l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité et autorise le maire à la signer.

Finances

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal doit se déterminer sur les différents tarifs applicables en 2010. Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de fixer les tarifs 2010 comme suit :

Eau

eau	1,32 € le m ³
location compteur	20,00 € par compteur
gros compteur	tarif location d'un compteur × nombre de compteurs reliés au gros compteur

Assainissement

assainissement	1,30 € le m ³
----------------------	--------------------------

Salle polyvalente

	Habitants de la commune	Autres
caution	460,00 €	460,00 €
repas	230,00 €	460,00 €
autre (apéritif)	115,00 €	230,00 €
associations	gratuit	selon le cas

Cimetière (répartition : 2/3 pour la commune, 1/3 pour le CCAS)**Concession**

10 ans	25,00 € / m ²	soit 50,00 €
30 ans	62,50 € / m ²	soit 125,00 €
50 ans	105,00 € / m ²	soit 210,00 €

Columbarium

30 ans	590,00 €
50 ans	970,00 €

Fête de la Tour

Monsieur Bricalli précise qu'à l'occasion des Fêtes de la Tour du dimanche 23 mai, un vide-greniers sera organisé. Celui-ci sera ouvert aux particuliers et aux professionnels, ainsi qu'à des exposants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe les tarifs suivants pour les particuliers et les professionnels :
 - réservation de base (2 ml) 5,00 €,
 - réservation de ml supplémentaire 3,00 € le ml supplémentaire,
 - location de table 5,00 € par table ;
- décide que la participation des exposants sera gratuite ;
- charge Monsieur le maire de poursuivre toutes les démarches utiles.

Sortie de L. Paquet, G. Mathon, J.-P. Chenevier, A. Aguetzaz et L. Augustin, qui ramène à 8 le nombre des présents et des votants.

Subvention aux associations

Associations communales : la commission Partenariat propose que, cette année, compte tenu des nouveaux critères, la subvention soit divisée en deux : une subvention de fonctionnement (450,00 € pour chacune des cinq associations principales), et un complément sous forme d'une subvention d'animation, modulée suivant les participations respectives de chacun aux Fêtes de la Tour 2010.

L'enveloppe budgétaire est fixée à 6 500 €.

À partir de 2011, la commission Partenariat étudiera une troisième forme de subvention, celle liée à des nouveaux projets.

Arcade : l'association a un projet d'intervention auprès des habitants de la commune et, à partir de septembre, dans l'école de Saint-Maximin. Le questionnement sur les frais de fonctionnement (et notamment la masse salariale : + 100 % entre 2007 et 2010) demeure. Proposition de maintien du montant de 600,00 € pour 2010, et positionnement l'an prochain à l'occasion de la réflexion sur le renouvellement ou non de la convention de coopération décentralisée.

Associations extérieures à la commune : nécessité d'une action sur la commune pour que la demande de subvention puisse être prise en compte par le conseil municipal.

Retour de L. Paquet, G. Mathon, J.-P. Chenevier, A. Aguetzaz et L. Augustin, qui porte à 13 le nombre des présents et des votants.

Forêt

Travaux en forêt communale : Monsieur le maire fait connaître au conseil municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de ne retenir que les travaux sylvicoles dans la zone érable de la plantation de « Laissaud » (intervention minimale de printemps pour maintien des tiges aux tuteurs, correction de cimes, recépage végétation concurrente, sans débroussaillage), pour 515,00 € HT ;
- charge Monsieur le maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

Patrimoine

Tour d'Avallon

La saison 2010 est fixée du samedi 10 juillet au dimanche 15 août, avec ouverture les samedis, dimanches et jours fériés, de 15 heures à 18 heures.

Afin de pouvoir accueillir le public, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint administratif pour la durée de la saison 2010.

Compte rendu d'exercice de délégations du conseil au maire

11 février 2010

Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de Dexia CLF Banque (RA050249) pour un montant de 95 000,00 € dont les conditions sont les suivantes : échéance : 1^{er} mars 2011 ; taux : EONIA + marge de 0,96 % (pour information l'EONIA du 8 février 2010 s'élevait à 0,312 %) ; intérêts payables à la fin de chaque trimestre civil, calculés mensuellement/360 jours ; commission : 190,00 € payables à la signature du contrat.

5 mars 2010

Suite à la consultation pour les travaux de sécurisation avec création d'un cheminement piétonnier au centre-village en bordure de la RD 9, la commission d'appel d'offres a retenu la candidature de l'entreprise TPB, de Le Touvet, pour un montant de 75 635,00 € HT.

Questions diverses***École***

Évocation de la participation 2010 de la commune de Le Moutaret, compte tenu de la mise en place de la quatrième classe.

Demandes de dérogation scolaire suite au manque d'assistantes maternelles sur la commune (diffusion auprès des habitants de l'information sur les assistantes maternelles la semaine prochaine).

Classe de mer : les transports sont payés par la commune.

4^e classe : les travaux débuteront en mai.

Recrutement agent technique : étude des candidatures à compter du 6 avril.

Terrain d'extension du cimetière : accord de principe pour la vente du terrain à la commune par les futurs acquéreurs,

Travaux sur la RD 9 : l'ordre de service fixe le démarrage des travaux au 17 mars 2010.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close.